

Lundi 21 octobre à 14 h

**COMMISSION DES TRAVAUX PUBLICS, DE L'AGRICULTURE,
DE LA RURALITE ET DU PATRIMOINE**

(M. le Ministre Di Antonio)

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

Yves BINON sur l'évolution du dossier de la sortie sud de Charleroi

Yves BINON sur la sécurisation de la N5 à hauteur de Gerpinnes

Jean-Luc CRUCKE sur les découpages administratifs internes à la DG01 et en particulier la DG01.41

Philippe DODRIMONT sur l'autorisation donnée aux cyclistes d'ignorer les feux rouges sous certaines conditions

Jean-Luc CRUCKE sur la liaison Lessines-A8, un dossier en léthargie

Jean-Luc CRUCKE sur les passages cloutés devant l'institut Saint-André de Ramegnies-Chin

Chantal BERTOUILLE sur la réalisation de passages piétons aux abords de l'institut Saint-André à Tournai

Caroline CASSART-MAILLEUX sur le projet d'installation de radars tronçons dans les communes

Yves BINON sur la constitution des stocks de sel par le Service public de Wallonie et les communes

Jean-Luc CRUCKE sur l'aide à l'économie rurale

Jean-Luc CRUCKE sur les avancements des chantiers d'assistance au remembrement

Jean-Luc CRUCKE sur la production vinicole wallonne

Caroline CASSART-MAILLEUX sur la communication et l'aide apportée aux exploitations touchées par la tuberculose

Caroline CASSART-MAILLEUX sur l'indication géographique protégée pour le saucisson d'Ardenne

Caroline CASSART-MAILLEUX sur la situation des producteurs d'œufs

Caroline CASSART-MAILLEUX sur le projet de miellerie mobile

Willy BORSUS sur la mise en oeuvre du réseau Natura 2000

Willy BORSUS sur la révision de la loi du 10 avril 1841 sur les chemins vicinaux

Yves BINON sur l'évolution du dossier de la sortie sud de Charleroi

Vous savez que j'ai un très grand intérêt pour ce dossier d'envergure depuis fort longtemps. Nous en avons régulièrement débattu ainsi qu'avec votre prédécesseur.

Vous savez aussi que je suis farouchement opposé à la réalisation d'une voirie à deux fois deux bandes mortifère pour les communes avoisinantes, tout comme, d'ailleurs, je défends une formule qui ne défigurerait aucune des communes traversées, pas plus Gerpinnes qu'Ham-Sur-Heure-Nalines.

Je vous rappelais le projet du « trident » proposé en son temps. Tous semblent s'accorder à penser que cet ensemble pourrait, à moindre coût, résoudre le problème de la N5 en préservant les villages du sud de Charleroi, le cadre de vie et l'environnement. Car, si une ville comme Charleroi veut se redéployer économiquement et accueillir des investisseurs, il faut que ceux-ci puissent se loger et vivre décentement dans une périphérie accueillante.

De plus, dans votre réponse, vous sembliez être sensible à cette alternative du trident et me répondiez que : « Il est donc vrai que la formule qui permettait de distribuer la circulation entre deux voiries, trois avec la voirie centrale, me semble la plus raisonnable. Toutefois, il faut pouvoir faire consensus là-dessus, il faut pouvoir en rediscuter et il faudra s'y employer dans les prochaines semaines et les prochains mois. » Autant vous dire que je suis sorti de Commission ce jour là satisfait de votre réponse et vous ai proposé une visite guidée sur le terrain pour encore mieux vous convaincre du bien fondé de cette option. Vous restez d'ailleurs le bienvenu.

- Où en sont les études, toujours en cours en janvier 2013, et avancez-vous vers le choix d'un tracé ?

- Avez-vous réorienté les études pour qu'elles explorent la piste du « trident » ?

- Seriez-vous disposé à rencontrer les bourgmestres concernés dans ce cadre ? Vous parliez en effet, en janvier, de trouver un consensus sur une solution et d'en rediscuter dans les prochaines semaines ou mois.

Yves BINON sur la sécurisation de la N5 à hauteur de Gerpennes

Le 24 septembre, un jeune motocycliste s'est tué sur la N5 à hauteur du carrefour formé avec la rue de Bertransart à Gerpennes. Il a percuté une voiture qui a débouché de cette voirie perpendiculaire à la N5.

La police a réaffirmé que ce carrefour était une zone très accidentogène et doit faire l'objet d'aménagement de sécurisation.

La situation de ce carrefour a d'ailleurs été discutée en Commission Provinciale de Sécurité Routière.

Vous connaissez mon intérêt pour les aménagements de sécurisation le long de la N5. Je vous ai interpellé, ou votre prédécesseur, de nombreuses fois à ce sujet. Je suis bien d'accord que certains aménagements ont été réalisés mais ils ne sécurisent, à chaque fois, qu'un morceau de voirie et laisse ainsi de nombreux points très dangereux continuer à faire régulièrement des victimes.

Je plaide depuis longtemps pour une étude globale d'amélioration de la sécurité le long de la N5 en sa qualité d'axe principal de la sortie sud de Charleroi.

Mes questions sont les suivantes Monsieur le Ministre :

- Où en est l'aménagement de ce carrefour ?
- Quelles mesures immédiates comptez-vous prendre au carrefour concerné par ce tragique accident ?
- Dans la longue liste des aménagements nécessaires et prioritaires le long de la N5, pouvez-vous me dire ceux qui seront réalisés à court terme ?

Jean-Luc CRUCKE sur « les découpages administratifs internes à la DG 01 et en particulier la DG 01-41 ».

Quels sont les critères qui prévalent à l'établissement des districts internes à une direction régionale des routes ?

Comment détermine-t-on le contour des zones dont les voiries dépendent alors d'un seul et même district ?

Parmi les critères utilisés, la dimension géographique est-elle prise en compte ?

Les responsables communaux des voiries ne comprennent pas toujours pourquoi leur territoire communal dépend de deux districts différents.

Outre que cela complique la gestion des problèmes, puisqu'il faut d'abord déterminer qui est compétent, cela amène parfois des réponses différentes selon le district dont on dépend, avec son corolaire, à savoir un cruel problème de cohérence ou d'homogénéité dans les solutions proposées.

Quand une solution est proposée car écoute il y a eue !

Les routes régionales d'une seule et même commune ne devraient-elles pas toutes dépendre du même district du SPW ?

Dodrimont sur l'autorisation donnée aux cyclistes d'ignorer les feux rouges sous certaines conditions.

Dans certaines villes européennes, les cyclistes peuvent ignorer les feux rouges pour tourner à droite voire, dans certaines configurations, poursuivre leur droit chemin.

Depuis février 2012, le code de la route intègre deux nouveaux panneaux de priorité : le B22 qui autorise les cyclistes à oublier le feu qui serait au rouge pourvu qu'ils tournent à droite ; et le B23 qui autorise les cyclistes à continuer tout droit malgré l'interdiction que marque a priori le signal lumineux.

En Belgique, ce changement a immédiatement inspiré la Ville de Bruxelles et après une phase pilote, c'est une septantaine de carrefours qui ont été dotés de panneaux spécifiques.

Monsieur le Ministre, que pensez-vous de cette possibilité offerte par le code de la route ? Pourriez-vous envisager une généralisation de celle-ci ?

Jean-Luc Crucke sur « la liaison Lessines-A8, un dossier en léthargie».

Depuis 30 ans, les citoyens et les entreprises de Lessines se voient promettre la liaison de leur ville à l'A8.

En 2009, un plan était même présenté à la population et les travaux devaient se terminer pour la fin de l'année. Une fois de plus, les espoirs furent déçus.

L'entreprise américaine Baxter qui a fait choix d'installer son centre logistique pour l'Europe sur l'entité de Lessines (150 camions/jour) et les carriers se posent d'énormes questions sur la volonté réelle de la Wallonie.

Si le permis d'urbanisme fut délivré, par le Ministre Henry, en mai 2013, rien ne semble évoluer sur le terrain.

Le Ministre peut-il faire le point sur le dossier ? Comment expliquer autant de lenteurs et d'engagements non respectés ? Où se situent les responsabilités ? Les crédits sont-ils seulement toujours disponibles pour la totalité des phases envisagées ? Quelles sont les garanties qui peuvent être fournies par le Ministre à la population lessinoise ?

Un échéancier précis peut-il être avancé ? Quel est-il ?

Jean-Luc Crucke sur « les passages cloutés devant l'Institut Saint-André de Ramegnies-Chin (ISARC)».

Depuis deux ans, les parents d'élèves et la direction de l'ISARC ne cessent de solliciter les autorités wallonnes pour que deux passages cloutés puissent être tracés devant l'institution scolaire, située aux abords d'une voirie fort fréquentée et dont la population scolaire est conséquente.

Depuis son installation, le nouvel échevin de la ville de Tournai ne cesse d'interpeller le SPW sur le sujet sans que cela ne semble émouvoir particulièrement les services du Ministre. Les parents ont par conséquent décidé de sensibiliser la presse et de mener une action symbolique le 24 octobre prochain.

Le Ministre peut-il faire le point sur le dossier ? Comment expliquer une telle lenteur face à une situation dont la dangerosité est connue de tous et au regard de laquelle deux passages pour piétons ne seraient vraiment pas un luxe ? Quelles sont les décisions prises par le Ministre ? Des garanties d'exécution, à brefs délais, peuvent-elles être avancées ?

Quel est le coût du travail ?

Comment dégager les responsabilités ?

Chantal BERTOUILLE sur la réalisation de passages piétons aux abords de l'institut Saint-André à Tournai

Des passages pour piétons sécurisés sont réclamés depuis plus de deux ans aux abords de l'Institut Saint-André à Ramegnies-Chin, dans l'entité de Tournai. Plus de 700 élèves fréquentent, cet établissement scolaire et au quotidien, ceux-ci risquent leur vie au moment de traverser la voirie en raison d'un véritable jeu de ping-pong auquel se livrent, depuis près de 2 ans, la Ville de Tournai et la Région wallonne.

En effet, le carrefour posant actuellement problème est un croisement entre la chaussée de Tournai, relevant du SPW, et deux voiries communales. Les passages pour piétons sont inexistantes sur les voiries communales alors qu'ils sont tracés sur la voirie régionale.

La solution serait dès lors de simplement tracer ce passage piéton sur ces deux axes secondaires. Hélas, ce n'est pas si simple, ce passage pour piétons serait non conforme car les feux de signalisation qui dépendent du SPW ne disposent pas, à cet endroit, de la signalisation lumineuse adéquate autorisant les piétons à traverser.

Bref, la Ville de Tournai ne verrait aucun inconvénient à tracer ces passages piétons à condition que le SPW, de son côté, adapte les feux de signalisation, SPW qui n'aurait néanmoins pas placé....depuis plus de 2 ans....ces travaux au niveau de ses priorités dans la région de Tournai.

A présent, c'est l'ensemble de cet établissement scolaire qui se mobilise pour qu'au plus vite une solution soit trouvée. Une opération coup de poing sera menée ce 24 octobre avec traçage de force d'un passage pour piétons « illégal » par des citoyens mécontents de cet immobilisme.

Quelle est la position de Monsieur le Ministre à ce sujet ? Pourquoi ce dossier est-il bloqué depuis 2 ans ? Est-il exact que le dernier obstacle en la matière serait l'absence d'une signalisation lumineuse réglementaire ? Des travaux seront-ils enfin entrepris dans l'urgence...après plus de deux ans d'attente ?

Caroline Cassart sur le projet d'installation de radars tronçons dans les communes.

Afin de faire respecter les limitations de vitesse en agglomération, vous lancez l'idée d'installer des radars tronçons sur les voiries régionales traversant villages, villes et communes wallonnes.

Pouvez-vous développer votre projet ?

Vous dites rechercher actuellement un partenariat avec les communes désireuses d'installer ce type de dispositif. Suite à l'annonce de cette volonté, avez-vous déjà reçu des réactions de certaines communes ?

De manière à les convaincre d'accepter de financer les radars tronçons, vous proposez que les procès-verbaux soient transformés en amendes administratives. Dois-je comprendre que le coût de ces appareils seraient à charge des communes ?

Combien coûte un radar tronçon ? Qui prendrait en charge son entretien, ses réparations ? Les communes devraient-elles à elles seules supporter la charge financière alors que les dispositifs ne se situent pas sur leurs voiries ?

Les rentrées potentielles des amendes administratives couvriraient-elles les investissements des communes ? En cas de non paiement de ces amendes, quels seraient les recours des communes pour récupérer les sommes réclamées ?

La gestion de ces amendes administratives entraînera inévitablement une surcharge de travail pour les communes. Ne seront-elles obligées d'engager du personnel supplémentaire ? Et donc voilà encore un coût supplémentaire pour le budget communal.

Quelles sont les prochaines démarches que vous comptez entreprendre pour développer ce projet ?

Avez-vous un agenda à me communiquer ?

Pour quand envisavez-vous de le concrétiser ?

Yves BINON sur la constitution des stocks de sel par le Service public de Wallonie et les communes

Nous avons tous en tête les conséquences de l'hiver très rude 2009-2010 qui se sont soldées par des difficultés d'approvisionnement en fondants chimiques tant pour les services du SPW que pour les communes.

Un plan stratégique régional sur les services d'hiver s'imposait pour l'hiver 2010-2011 et il a été mis en place par votre prédécesseur, vous vous y êtes vous-même inscrit et les communes qui le souhaitaient ont eu la possibilité d'accéder par convention au contrat qui lie le SPW à son principal fournisseur. Cette formule a cependant et au grand étonnement recueilli relativement peu de succès puisque seulement 52 communes ont répondu positivement. Nous savons que le double inconvénient de devoir stocker un tiers de la consommation annuelle et de n'avoir aucune garantie sur le troisième tiers fut sans doute une des raisons de cette timidité.

Très vite, suite à un hiver 2010-2011 apparu tôt dans la saison, les communes non participantes se sont retrouvées en difficultés tout comme lors des hivers suivants à peu de choses près.

Dans le même temps, j'imagine que le SPW constitue en ce moment son stock de fondant chimique pour atteindre les 100.000 tonnes de sel nécessaires à l'épandage sur les routes régionales.

Monsieur le Ministre peut-il répondre aux questions suivantes :

- Pouvez-vous me confirmer, pour la sécurité de nos citoyens, que le SPW constitue bien en ce moment ses stocks de fondant chimique ?
- Malgré le succès mitigé de la formule, y a-t-il, comme par le passé, une part de ces stocks qui est prévue pour les communes ? Si oui combien de tonnes ?
- Pouvez-vous m'indiquer comment cela va s'organiser au niveau des communes ? Comment vont-elles pouvoir s'approvisionner ? Des conventions seront-elles signées ? Quand les communes seront-elles contactées ?
- Avez-vous revu la formule de collaboration pour qu'elle ait plus de succès auprès des communes ? Si oui comment ?

Jean-Luc Crucke sur « l'aide à l'économie rurale ».

La Cour des comptes européenne a récemment édité un rapport sur la diversification de l'économie rurale , en analysant la situation dans six pays de l'UE : France, Italie, Royaume-Uni, Tchéquie, Pologne et Suède.

Les conclusions sont sans appel. Alors que les 7 milliards d'euros sur la période 2007-2013 devaient servir à soutenir la création de micro-entreprises, à valoriser le potentiel touristique des campagnes et à créer de nouveaux emplois, les EM n'ont pas accordé leurs aides aux projets les plus porteurs, une multitude d'effets d'aubaine étant de plus identifiée ! La Cour précise qu'elle ne s'attend pas à ce que les résultats soient fondamentalement différents dans les autres EM.

Sachant que la Wallonie disposait de 37,1 millions d'euros pour diversifier son économie rurale, le Ministre peut-il faire la synthèse et le bilan des politiques mises sur pied ?

Ces sommes ont-elles permis de créer des emplois ? A quelle échelle ?

A-t-on cadré les octrois d'aides de manière à éviter les effets d'aubaine ?

Des modifications devraient-elles intervenir ? Lesquelles ?

Jean-Luc Crucke sur « les avancements des chantiers d'assistance au remembrement ».

Depuis plusieurs années, la Wallonie a décidé de soumettre la réalisation de certaines opérations de remembrement à des sociétés privées, ce qui devrait permettre de clôturer des chantiers entamés, pour certains, depuis 10 ans.

Ces sociétés engagent du personnel qualifié (géomètres et agronomes) et souhaitent avancer dans la réalisation de leurs missions.

Il me revient que, malgré des courriers adressés aux Ministre Lutgen et Di Antonio, les dossiers de remembrement de Moustier-Marcq-Mainvault (A8-Bloc5) et Antoing-Peruwelz (TGV2) (1ère phase) sont suspendus depuis plusieurs mois, dans l'attente de signature de deux Arrêtés Ministériels instituant les limites de ces deux blocs de remembrement.

Comment expliquer cette lenteur et ce retard de traitement des dossiers ? Le Ministre peut-il faire le point sur la situation et s'engager à rattraper le temps perdu ? Le Ministre est-il conscient que ces négligences ternissent l'image et la crédibilité de la Wallonie auprès des principaux intéressés que sont les agriculteurs et les propriétaires de territoires remembrés ? Outre l'image de marque, ce sont également des emplois au sein d'entreprises privées qui sont mis en péril ! Est-ce réellement l'ambition de la Wallonie ?

Jean-Luc Crucke sur « la production vinicole wallonne».

Nul ne contestera que la qualité des vins belges s'est nettement améliorée ces dernières années et les changements climatiques en cours pourraient être bénéfiques à la production vinicole wallonne.

Que représente le secteur de la vigne et du vin dans l'économie wallonne ? Le Ministre dispose-t-il de statistiques qui permettraient de percevoir l'évolution sur les dix dernières années ? Quelles sont-elles ? Quelle analyse en fait le Ministre et quelles conclusions en tire-t-il ?

Quelle est l'importance du secteur et où se situent les principaux vins et les productions les plus intéressantes ? Une protection particulière peut-elle être obtenue pour valoriser l'origine du produit ?

Le secteur est-il organisé dans le cadre d'une confédération de producteurs ? Le cas échéant, ne conviendrait-il pas de favoriser la mise sur pied d'un tel organisme ? Une promotion particulière de la filière est-elle assurée par les opérateurs économiques publics ? Laquelle ?

Existe-t-il une liste des producteurs wallons ? Le Ministre peut-il la communiquer ?

L'innovation de la restauration que le Ministre valorise comme secteur d'avenir touche-t-il la production vinicole wallonne ? De quelle manière ?

Caroline Cassart sur la communication et l'aide apportée aux exploitations touchées par la tuberculose.

Sur le site de l'AFSCA, le 30 septembre dernier, on a pu prendre connaissance de l'information suivante : *Un nouveau foyer de tuberculose bovine a été confirmé par culture dans la province de Flandre orientale. Ceci porte à 9 le nombre total de foyers confirmés en Belgique pour 2013, il y en avait 1 en 2012.*

5 de ces foyers sont sur le territoire de la région wallonne et 4 d'entre eux ont du faire abattre l'ensemble de leur troupeau.

En Belgique, la tuberculose bovine est une maladie réglementée à déclaration obligatoire, et considérée comme vice rédhibitoire.

Depuis le 25 juin 2003, la Belgique est déclarée par la Commission européenne officiellement indemne de tuberculose bovine.

Le chapitre 2 au Titre 4 d'ISA, est consacré aux *Mesures à la lutte contre les maladies infectieuses*.

Initialement, ISA faisait directement référence à la tuberculose dans son texte mais les articles 77 et suivants de l'AGW ISA ont été modifiés le 1^{er} septembre 2011 et ne précisent plus la manière dont l'intervention peut être réalisée.

Cela a justifié l'arrêté ministériel que vous avez pris octroyant une aide aux exploitations fragilisées dans leur trésorerie par la brucellose en octobre 2012.

- Allez-vous prendre des mesures concrètes afin de soutenir ces exploitations, comme cela a été le cas avec les exploitations touchées par la brucellose ? Notamment dans le cadre du repeuplement des exploitations ?
- Dans l'affirmative, pouvez-vous nous préciser le contenu de ces mesures ?

Je me permets un rapide lien avec une question orale posée il y a un mois... Il semblerait que les blaireaux peuvent être porteurs de la tuberculose bovine comme le démontrent différentes études, notamment française.

- Connaît-on la prévalence de cette maladie dans la population des blaireaux Wallonne ? Dans la négative, avez-vous l'intention de l'évaluer, comme cela a été fait pour la brucellose sur la faune sauvage ?

Cela remet en perspective l'ensemble du débat sur le retour en masse des blaireaux et les mesures à prendre en vue de cerner au mieux ces mammifères.

Caroline Cassart sur le dossier d'appellation « Indication géographique protégée » pour le saucisson d'Ardenne.

Je souhaiterais revenir sur un conflit charcutier entre producteurs ardennais et entrepreneurs flamands concernant le projet de reconnaissance au saucisson d'Ardenne de l'appellation « Indication géographique protégée » (IGP) réclamée par l'asbl Audesa (association pour l'usage et la défense du saucisson d'Ardenne).

En effet, aujourd'hui, le jambon d'Ardenne et le pâté gaumais font l'objet d'une IGP. Le beurre d'Ardenne et le fromage de Herve bénéficient quant à eux d'une appellation d'origine protégée (AOP). Pourquoi pas le saucisson d'Ardenne ?

Mais les sociétés agroalimentaires Guina et Ter Beke avaient introduit un recours devant le Conseil d'Etat contre le décret du Gouvernement wallon défendu par Monsieur Lutgen, reconnaissant au saucisson d'Ardenne cette appellation IGP.

Il est clair que le fond du problème ici est d'ordre économique principalement.

En septembre 2011, on était toujours en attente de l'avis du Conseil d'Etat. On parlait d'un délai de six mois à un an.

Le Conseil d'Etat a-t-il tranché ? Quel est l'état d'avancement de la procédure ?

D'autres recours ont-ils été introduits depuis ?

Caroline Cassart sur la situation des producteurs d'œufs.

Il y a quelques mois déjà, la presse se faisait l'écho des difficultés rencontrées par les producteurs d'œufs wallons confrontés à une consommation en régression, un coût de revient en hausse.

Cet été, en Bretagne, des producteurs ont jeté symboliquement 100 000 œufs. La situation est européenne...

En janvier 2012, une nouvelle directive européenne instaurait l'interdiction des cages de batterie pour les poules pondeuses, engendrant une hausse des coûts de production et du coût des produits, ce qui a déstabilisé le marché.

Le prix des œufs aux 100 pièces est de 3, 4 ou 5 euros selon calibre, or il semblerait que le coût de production de cette même quantité se situe pour un éleveur entre 7 et 8 euros.

- Confirmez-vous cette information ?

Les éleveurs sont également méfiants vis-à-vis des importations massives vers l'Europe d'œufs et d'ovoproduits, destinés à l'industrie, fabriqués à base d'œufs dont la traçabilité n'est pas garantie¹.

Le cas de l'Ukraine est ainsi souvent soulevé par les éleveurs. Si la Commission européenne n'importe pas officiellement d'œufs en provenance de ce pays, des œufs rentrent de façon illégale en Pologne, venant de l'Ukraine, qui sont effectivement produits dans des conditions différentes qu'en UE.

- Monsieur le Ministre, cette situation perdure-t-elle ? Quelle est la situation concrète du secteur des œufs ? Avez-vous pris des mesures spécifiques afin de soutenir ce secteur ? De quelle manière peut-on relancer/soutenir la consommation régionale ?
- Quid de l'aspect européen et du trafic des œufs dénoncé par le secteur ? Confirmez-vous ce point ? Avez-vous pris contact sur la scène européenne afin d'agir en faveur des producteurs européens et par conséquent wallons qui respectent les exigences et produisent des œufs de qualité face à une concurrence déloyale ?

Caroline Cassart sur le projet de miellerie mobile.

Au printemps dernier démarrait le projet pilote de miellerie mobile, proposé par le rucher expérimental Houille-Lesse-Semois. Ce projet novateur en Wallonie doit ainsi permettre à un grand nombre d'apiculteurs de valoriser leur production de miel sans gros investissements.

Cette première miellerie mobile était donc testée pour la première fois pendant la période d'extraction du miel soit de juin à août.

Je reviens aujourd'hui vers vous afin de faire le point sur ce projet pilote. Le dispositif a-t-il rencontré le succès escompté ? Les apiculteurs participants se sont-ils déclarés satisfaits du matériel mis à leur disposition ?

Quelle a été la quantité de miel récoltée ?

Envisagez-vous d'en développer d'autres ? Vous aviez évoqué la possibilité de mettre en place d'autres mielleries mobiles, entre trois et cinq à travers la Wallonie pour ainsi couvrir l'ensemble du territoire.

De nouveaux investissements ont-ils ou vont-ils être consentis ?

Willy BORSUS sur la mise en oeuvre du réseau Natura 2000

Le 24 juin de cette année, vous nous annonciez que les 3672 réclamations déposées lors de l'enquête publique avaient été dépouillées, que chacun des courriers avait été lu, l'objet des réclamations identifié, que le tout avait été encodé dans une base de données, etc.

Près de 13.000 remarques ont été, comme vous l'indiquez, à ce jour, examinées par la Commission de conservation de la Nature.

Vous receviez le 4 juillet les présidents des commissions de conservation, leur secrétariat et des représentants des administrations concernées afin de faire le point, de programmer les travaux et d'établir un calendrier réaliste.

Votre volonté était d'arriver, à partir de la rentrée, très régulièrement, avec un certain nombre de dossiers au Gouvernement pour les faire approuver progressivement.

Ce calendrier est-il respecté ?

Où en est le Gouvernement dans ses travaux ?

De nombreux particuliers ont reçu, dans le courant du mois de septembre, des courriers du SPF Finances concernant un remboursement d'impôts fonciers.

La question qui se pose est de savoir si l'acceptation de cette diminution de l'impôt foncier constitue à elle seule l'accord de mise en Natura2000 des parcelles concernées par son propriétaire.

Y-a-t'il eu des prises de décisions définitives au sein de votre administration concernant les parcelles en zone Natura2000 ?

Les dossier de réclamations qui ont été introduits dans le cadre de l'enquête publique, auxquels a priori aucune réponse n'a été adressée aux propriétaires concernés, ont-ils été pris en compte ?

Les réclamants ne sont-ils pas en droit d'attendre une réponse, ce qui me semblerait légitime ?

Des contacts vont-ils être pris avec les propriétaires dans le cadre du suivi des réclamations ?

Monsieur le Ministre peut-il faire le point complet sur ce dossier ?

Quel est l'agenda aujourd'hui fixé ?

Willy BORSUS sur la révision de la loi du 10 avril 1841 sur les chemins vicinaux

Le 17 janvier, le Gouvernement a adopté en première lecture l'avant-projet de décret relatif à la voirie communale, lequel s'inscrit dans la révision de la loi du 10 avril 1841 sur les chemins vicinaux.

Le 23 mai dernier, le Gouvernement adoptait en deuxième lecture le projet de décret relatif à la voirie communale et sollicitait l'avis du Conseil d'Etat sur le projet dans un délai de 30 jours.

Puis-je dès lors vous demander si vous avez déjà pris connaissance de cet avis ?

Quelles sont les remarques formulées par le Conseil d'Etat ? Des modifications importantes doivent-elles être apportées au texte ? Si oui, quelles sont-elles ?

Quel est votre agenda dans ce dossier ?
